



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 15 juin 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-06-15_2370

Convention entre Choose Paris Région, Grand-Orly Seine Bièvre, Orly International et Essonne Développement pour la désignation du Correspondant Chef de File du Territoire

L'an deux mille vingt et un, le 15 juin à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présente/visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 juin 2021 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	X	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	X	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	X	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	V	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	X	
BENSARSA REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	X	
BEN CHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	X	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	V	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	V	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	V	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	X	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	V	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	V	
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	V	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	X	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	V	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	V	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	X	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	V	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	X	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	X	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	V	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	-	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	V	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2363 à 2372	23		23

Exposé des motifs

Du fait de son importance en termes de taille et de population au sein de la Métropole du Grand Paris (deuxième territoire le plus peuplé après Paris), de son exceptionnel potentiel de développement avec plus de 3 M de m² de surface économique programmés et de la présence du deuxième aéroport français sur son territoire, l'aéroport Paris-Orly, qui dessert plus de 55 pays, du Marché International de Rungis, premier marché de produits frais au monde et de l'Institut Gustave Roussy, premier centre de lutte et de recherche contre le cancer en Europe, le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre présente de nombreux atouts en termes d'attractivité internationale.

Une politique de promotion du territoire à l'international et d'accueil, d'orientation et de prospection des investisseurs étrangers est nécessaire pour accompagner sa stratégie de développement conformément aux orientations politiques définies par sa gouvernance et s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

Choose Paris Région (CPR) est l'agence de promotion et d'attractivité internationale de l'Ile-de-France.

Elle travaille en partenariat avec tous les acteurs du territoire francilien pour offrir aux entreprises internationales un service d'accompagnement sur mesure dans leur développement en Ile-de-France.

Avec son équipe de 75 collaborateurs en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, l'agence accompagne chaque année un millier d'entreprises internationales.

Ses membres fondateurs sont la Région Ile-de-France, Business France, la Métropole du Grand Paris, Bpi France, le Ministère du Commerce extérieur et la CCI Paris Ile-de-France.

Choose Paris Région est un de nos partenaires essentiels en matière de développement économique, sur le plan de la promotion du territoire à l'international et de la prospection de projets d'implantation et d'investissement venant de l'étranger.

L'EPT est membre du conseil d'administration depuis le 26 novembre 2019 dans le collège Territoires, ce qui permet de porter les enjeux du territoire auprès de l'agence, notamment sur l'immobilier productif et industriel, et peser sur sa stratégie et ses priorités.

L'EPT est ainsi identifié comme un des territoires stratégiques de l'Ile-de-France au fort potentiel de développement, au même titre que Paris Saclay.

La charte de l'attractivité de l'Ile-de-France, signée en décembre 2020 par Choose Paris Région, la Région Ile-de-France et la Préfecture de Paris Ile-de-France, définit des modalités de travail en commun sur la prospection d'entreprises, l'accueil de talents et l'accompagnement des projets internationaux.

Le processus d'adhésion à la charte est ouvert aux partenaires publics et privés de l'agence dans le but de constituer l'équipe de l'attractivité francilienne et de mieux coordonner les actions en faveur de l'attractivité internationale de la Région. L'EPT a adhéré (en ligne) en février 2021.

Cette charte régionale doit être déclinée en chartes locales signées par les acteurs impliqués dans l'implantation d'entreprises internationales et permettant de désigner un « Correspondant Chef de File Territorial » (CCFT), porte d'entrée de CPR sur le territoire et coordinateur de l'action avec les partenaires.

Sur le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre, une réunion réunissant Orly International, Essonne Développement, Creative Valley, Aéroports de Paris et la CCI le 13 avril 2021 a entériné notre rôle de CCFT et la création d'un « comité d'attractivité » a été proposé en associant d'autres acteurs importants et en élargissant son rôle à la coordination des actions de promotion et de prospection sur le territoire.

Au regard de l'apport de cette charte en matière de coordination et de mobilisation des acteurs locaux sur l'attractivité internationale du territoire, il est proposé d'approuver la convention entre Choose Paris Region, Grand-Orly Seine Bièvre, Orly International et Essonne Développement pour la désignation du Correspondant Chef de File du Territoire qui sera signée en juillet 2021.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la délibération n° 2018-02-13_91413 février 2018 fixant le périmètre de la compétence développement économique de l'EPT ;

Vu la charte de l'attractivité de l'Ile-de-France ;

Vu la convention entre Choose Paris Région, Grand-Orly Seine Bièvre, Orly International et Essonne Développement pour la désignation du Correspondant Chef de File du Territoire ci-jointe ;

Entendu le rapport de M. Richard Dell'Agnola,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention entre Choose Paris Région, Grand-Orly Seine Bièvre, Orly International et Essonne Développement, annexée à la présente, pour la désignation du Correspondant Chef de File du Territoire, dans le cadre de la charte de l'attractivité de l'Ile-de-France.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 23

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 juin 2021 ayant été publiée le 18 juin 2021



A Vitry-sur-Seine le 16 juin 2021

Le Président

Michel LEPRETRE



Logos
Partenaires

Logos
Partenaires

**CONVENTION ENTRE CHOOSE PARIS REGION, GRAND-ORLY SEINE BIEVRE,
ORLY INTERNATIONAL ET ESSONNE DEVELOPPEMENT
POUR LA DESIGNATION DU
CORRESPONDANT CHEF DE FILE DU TERRITOIRE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

« **Choose Paris Region** », association régie par la loi 1901, ayant son siège social au 11, rue de Cambrai, Bâtiment 028– 75019 PARIS, représentée par Monsieur Franck MARGAIN, en sa qualité de Président ; Choose Paris Region est l'agence de promotion et d'attractivité internationale de la région Ile-de-France, ci-après désignée « Choose Paris Region »,

ET

Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social au 2 avenue Youri Gagarine 94400 Vitry-sur-Seine, représenté par son Président Michel Leprêtre, ci-après désigné « Le Territoire »,

ET

Orly International, association régie par la loi de 1901, ayant son siège social Aéroport Orly 4, BP 232, 94543 Orly Aéroport Cedex, représentée par son Président Hocine Tmimi, ci-après désignée « Orly International »,

ET

Essonne Développement, association régie par la loi de 1901, ayant son siège social au 9 cours Blaise Pascal 91000 Evry Cedex, représentée par son Président Patrick Imbert, ci-après désignée « Essonne Développement »,

Ci-après désignés ensemble les Parties.

PREAMBULE :

L'ensemble des Parties ont adhéré à la Charte de l'attractivité de la région Ile-de-France. Dans le cadre de cette adhésion, il est prévu la désignation à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre d'un coordonnateur, le Correspondant Chef de File Territorial (CCFT), afin d'assurer une cohérence territoriale des actions en lien avec l'attractivité et permettre à l'agence régionale d'avoir un contact local bien identifié.

C'est la raison pour laquelle les parties ont décidé de se rapprocher pour conclure la présente convention.

Ceci étant exposé, il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la désignation d'un Correspondant Chef de File Territorial (CCFT), coordonnateur du Territoire, ainsi que de rappeler ses principales missions.

ARTICLE 2 – DESIGNATION ET MISSIONS DU CCFT

Article 2.1 – Désignation du CCFT

Dans le cadre de l'adhésion du Territoire Grand-Orly Seine Bièvre à la Charte de l'attractivité, et en application de sa Section 2, le CCFT est désigné par les partenaires du territoire en lien avec Choose Paris Region.

Les Parties désignent l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en tant que CCFT qui l'accepte.

Article 2.2 – Principales missions du CCFT

Le CCFT a pour mission d'une part d'assurer une cohérence territoriale des actions en lien avec l'attractivité et d'autre part d'être l'interlocuteur de Choose Paris Region.

Le CCFT a un certain nombre de missions et de responsabilités. Il s'attache particulièrement à :

- coordonner les initiatives des différents partenaires du territoire en matière d'attractivité et être le référent opérationnel qui représente le territoire auprès de Choose Paris Region sur l'ensemble des sujets liés à l'attractivité ;
- définir de manière coordonnée avec les autres partenaires la stratégie d'attractivité du territoire, les cibles prioritaires de la démarche d'attractivité et l'offre à valoriser ou mettre en avant ;
- élaborer avec ses partenaires des documents marketing à l'échelle du territoire ;
- coordonner les propositions faites à Choose Paris Region pour les projets Invest d'entreprises internationales ;
- coordonner les remontées d'informations sur les projets de réinvestissements ;

- prendre en compte de façon équilibrée les enjeux et atouts de chaque partie du territoire qu'il représente ;
- utiliser des moyens humains, matériels et organisationnels suffisants pour assurer efficacement la réalisation des objectifs de la présente convention. Il est notamment essentiel que le référent au sein du CCFT dispose à minima d'un bon niveau d'anglais écrit et oral.

Pour ce territoire Grand-Orly Seine Bièvre, le CCFT dispose d'un accès au CRM de Choose Paris Region et à ce titre est un partenaire opérationnel dans le traitement des projets pour lesquels son territoire est positionné.

ARTICLE 3 – MODALITES OPERATIONNELLES DU PARTENARIAT

Lorsqu'un prospect est intéressé par ce territoire en raison de la plateforme aéroportuaire, le CCFT associe immédiatement Orly international.

Lorsque le ciblage géographique comprend la partie essonnienne du Territoire, le CCFT associe Essonne Développement à l'accompagnement du projet.

Par ailleurs, l'ensemble des partenaires locaux clés de l'attractivité sont associés étroitement au traitement des projets en tant que de besoin selon la nature du projet.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention prendra effet à compter de la date d'adhésion de l'ensemble des Parties à la Charte. Elle prendra fin le 31/12/2022 en même temps que l'échéance de la Charte.

Dans le cas où la Charte de l'attractivité serait prolongée, les Parties se réuniront pour évoquer la prolongation de la convention.

ARTICLE 5 – RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à tout moment. Si une des Parties décide de résilier la convention, elle en avertit les autres Parties par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sera effective 4 mois après la réception du courrier recommandé.

Fait à Paris, le 28 mai 2021

Choose Paris
Region
Franck Margain
Président

EPT Grand-Orly
Seine Bièvre
Michel Leprêtre
Président

Orly
International
Hocine Tmimi
Président

Essonne
Développement
Patrick Imbert
Président